

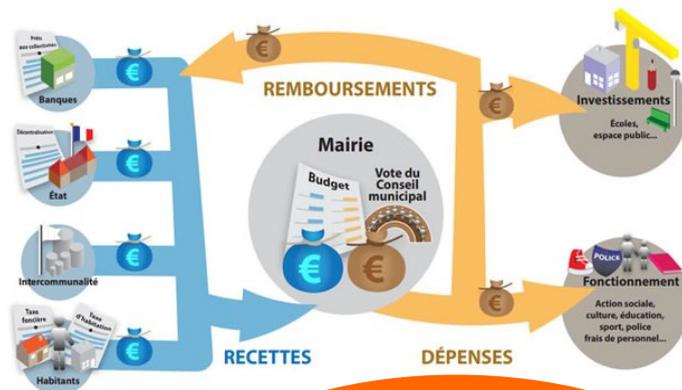
UN BUDGET DYNAMIQUE DANS UN CONTEXTE CONTRAINT

Le 28 mars dernier, le budget primitif de Burlats pour l'année 2024 a été voté à l'unanimité par les élus municipaux.

Ce budget permet de prévoir l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune au cours de l'année pour assurer la gestion courante des services de la collectivité (fonctionnement) et concrétiser des projets communaux visant à revitaliser nos noyaux villageois (investissement).



Structure du budget municipal



DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES...

- ◆ Un pilotage resserré des engagements de dépenses pour renforcer notre capacité d'autofinancement sans remettre en cause le service au public et le soutien aux associations communales
- ◆ Un effort sur les dépenses de fonctionnement 2024 (1 6336 02.32 €) avec une baisse de 14% par rapport au budget 2023
- ◆ Grace aux investissements 2023 (rénovation énergétique de l'école de Lafontasse par exemple) ont constaté déjà une diminution de certaines dépenses de fonctionnement (consommation électrique)

A NOTER

Bien que victime d'un contexte d'inflation significatif, Burlats affiche une stratégie d'investissement robuste qui démontre une volonté résolue d'améliorer la qualité de la vie des burlaquois malgré les défis économiques. Le plan pluriannuel d'investissement a été redimensionné afin de tenir compte de la réalité financière et éviter le recours à l'emprunt: certains projets sont reportés de quelques mois mais pas abandonnés.

DES TAUX D'IMPOSITION QUI NE BOUGENT PAS...

- ◆ Pour la 10ème année consécutive, la municipalité fait le choix de ne pas réviser ses taux de fiscalité locale afin de ne pas impacter le pouvoir d'achat de ses administrés, déjà affecté par l'inflation.
- ◆ Un taux de taxe foncière sur le bâti (43.31 %) le plus bas des communes avoisinantes

A NOTER

L'épargne générée par la baisse des dépenses de fonctionnement ne suffit pas à elle seule à financer les projets d'investissement d'une commune. Dans ce cadre, Burlats renforce sa recherche de financements externes (Etat, Région, Département, établissements publics ...) pour augmenter et optimiser le taux de subventionnement de ses opérations d'investissement.

A NOTER

La persistance d'un environnement peu favorable (inflation) exige la mise en avant de mesures correctrices pour contrecarrer un effet ciseau qui pourrait s'installer durablement. D'une manière générale, certains postes de dépense sont revus à la baisse de façon ciblée : l'enveloppe des charges à caractère général restant néanmoins supérieure aux réalisations de 2023.

...AFIN DE MAINTENIR LES INVESTISSEMENTS

Une prévision des dépenses d'investissement 2024 (1 065 820.14 €) en hausse de 21% par rapport aux réalisations 2023 avec un triple objectif :

- Favoriser l'offre de services dans la commune : cabinet médical, kinésithérapeutes, maison des assistantes maternelles
- Améliorer la qualité de vie des habitants (aménagement de la traversée des Sauvages...)
- Entretien du patrimoine

A NOTER

Malgré la volonté de la municipalité de ne pas augmenter le taux communal de la taxe foncière sur le bâti, les ménages constateront malgré tout cette année une augmentation de 3.9 % (imposée par l'Etat dans la loi de finances 2024) de la base locative servant de calcul à la taxe foncière.

... UN TRAVAIL DE VEILLE POUR RECHERCHER DES FINANCEMENTS ET SUBVENTIONS EXTERNES

- ◆ 25% des opérations d'investissement 2024 financé par des subventions externes (le taux national est de 22%)
- ◆ Une relance régulière des partenaires financiers pour le versement des subventions notifiées
- ◆ Une programmation des projets tenant compte du planning de versement des recettes pour ne pas impacter les ressources propres de la commune

BUDGET COMMUNAL 2024

QUELQUES CHIFFRES CLES

FONCTIONNEMENT : 1 633 602,32 €

- ◆ Budget équilibré en dépenses et en recettes (-14% par rapport à 2023)

DEPENSES :

- ◆ 800 176 € : charges de personnel, soit 49% des dépenses totales
- ◆ 11 000 € : Subventions aux associations

RECETTES :

- ◆ 582 467 € : recettes de la fiscalité locale
- ◆ 353 817 € : Dotations de l'Etat
- ◆ 121 410 € : Produits de services municipaux (facturation cantines loyers...)

INVESTISSEMENT : 1 065 820,14 €

- ◆ Budget équilibré en dépenses et en recettes (-19% par rapport à 2023)

DEPENSES :

- ◆ 140 163 € : remboursement emprunt
- ◆ 237 477 € : rénovation bâtiments communaux (école, moulin des sitelles...)
- ◆ 115 763 € : travaux de voirie

RECETTES :

- ◆ 266 310 € : Subventions d'investissement
- ◆ 165 830 € : Dotations, taxe d'aménagement

DEPENSES : QUAND LA COMMUNE DEPENSE 100 €, OU VONT-ILS ?



Quelques exemples de grands projets 2024

- ◆ Elaboration d'un schéma directeur des Eaux Pluviales (20 000 €)
- ◆ Refonte du site internet de la commune (6 000 €)
- ◆ Acquisition terrain aux Salvages pour installation d'un cabinet médical et kinésithérapeutes (104 000 €)
- ◆ Démolition salle Labourdarié (59 000 €)
- ◆ Commencement de l'aménagement de l'avenue du Sidobre (38 500 €)
- ◆ Béton des allées du cimetière du Fraysse (2 300 €)
- ◆ Plantation d'un verger au Carla (2 000 €)



RECETTES : QUAND LA COMMUNE REÇOIT 100 €, D'OÙ VIENNENT-ILS ?

Quelques exemples de recettes attendues en 2024

- ◆ Remboursement de la TVA (115 025 €)
- ◆ Taxe d'Aménagement (52 406 €)
- ◆ Subventions Etat, Région, Département (266 300 €)
- ◆ Produits des loyers et remboursement d'avances des fluides (219 000 €)
- ◆ Vente terrains (151 000 €)
- ◆ Facturation cantine, garderie, ALSH (59 000 €)
- ◆ Dotations de l'Etat (447 100 €)
- ◆ Taxe foncière (532 467 €)
- ◆ Redevances occupation du domaine public : ENEDIS, ORANGE... (3 050 €)

